

# MAGENTA

## Info



n° 33  
Octobre 2023



### *Edito du Maire*

Tous ceux qui possèdent des propriétés immobilières, particuliers ou entreprises, reçoivent en ce moment leur avis de taxe foncière.

Cette année, le petit monde politico-journalistique parisien est en effervescence à ce sujet.

Même le Président de la République croit devoir s'en mêler, ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion.

A la source de cette tempête médiatique, aussi artificielle qu'éphémère, on trouve deux explications.

Tout d'abord, un certain nombre de grandes villes, mal gérées, ont augmenté leur taux de taxe foncière de façon massive, ce qui attire évidemment et à juste titre l'attention des médias.

Ensuite, l'indexation générale annuelle des valeurs locatives, calculée en fonction de l'inflation et concernant toute la France, augmente brutalement de 7,1% cette année, alors qu'elle était très faible depuis de nombreuses années (3,4% en 2022, 0,2% en 2021, 0,9% en 2020).

La taxe foncière est le produit de la valeur locative multipliée par un taux.

En ce qui concerne Magenta, le taux communal reste inchangé à 28,01%.

Par exemple, une maison de Magenta ayant en 2022 une valeur locative de 2000 €, la part communale s'élevait à :  $2000 \text{ €} \times 28,01\% = 560 \text{ €}$ .

En 2023, elle atteint :  $2000 \text{ €} \times 1,071 \times 28,01\% = 600 \text{ €}$ .

Cependant, sur l'ensemble de la commune le produit total de la taxe ne progresse que de 3%, du fait qu'une entreprise a obtenu un dégrèvement fiscal important et parfaitement légal.

Bref, le mécanisme appliqué cette année fonctionne de la même façon depuis de nombreuses années.

Dès lors, le tintamarre médiatique ne pouvait que s'éteindre rapidement après la chute des feuilles d'impôts.

*(voir en dernière page l'interview claire et pertinente donnée à l'Union par Charles de Courson, sans doute le meilleur expert en finances publiques de l'Assemblée Nationale).*

# ALSH

L'Accueil de loisirs d'été a fonctionné quatre semaines, du 10 juillet au 4 août avec pour thème «Protège ta planète».

Les enfants ont pu s'initier à de nombreuses pratiques ludiques et sportives avec, comme support éducatif, les thèmes proposés par l'équipe d'animation.

De nombreuses sorties étaient également au programme (Parc de Champagne, Aquader, Zoo d'Amnéville et Parc de Loisirs).

## Prochains ALSH:

du 23 au 27 octobre 2023

du 22 au 26 avril 2024

*Dans le cadre du centre loisirs de printemps un séjour au lac du Der sur la base nautique de Giffaumont est organisé pour les 9-12ans. Maximum 7 places.*

du 8 Juillet au 2 août 2024



Ouvert de 8h00 à 17h30, Nous accueillons vos enfants de 3 à 12 ans en journée avec ou sans repas.

Inscription au secrétariat de la Mairie de Magenta 1 rue Paul Gravet - Tél : 03.26.55.29.46

9h30-12h00 et 15h30-18h00. Responsable : Bruno VERPRAET

L'accueil de Loisirs se situe dans les locaux de l'île aux Enfants 24 rue Anatole France à Magenta et l'entrée se fait par la rue Jacques Pernet.

Priorités d'accueil :

- 1 - les Magentais, Magentaises
- 2 - les enfants scolarisés à Magenta
- 3 - les enfants extérieurs

Pièces à fournir :

- ✓ Avis d'imposition
- ✓ Photocopie des vaccins de l'enfant (carnet de santé)
- ✓ Bon C.A.F, M.S.A. ou autre

Conditions : Paiement à l'inscription.

# C'EST LA RENTRÉE GSAF ET ECOLE MATERNELLE



C'est un changement de direction qui s'opère cette année, à l'école primaire.

Mme Anaïs Labriet a été remplacée en tant que directrice par M. Nicolas Guillemot. Une nouvelle institutrice arrive aussi Mme Beben. Sans oublier la présence de Bruno pour les activités sportives et l'apport d'Elise. L'établissement accueille actuellement 64 élèves, répartis de la façon suivante :

- 14 dans le CP-CE1 de M. Guillemot
- 23 dans le CE2-CM1 de Mme Beben
- 26 dans le CM1-CM2 de Mme Labriet



C'est le lundi 4 septembre que l'école maternelle de Magenta a accueilli 34 enfants prêts à découvrir leur classe.

- 12 enfants en petite section
- 12 en moyenne section
- 10 en grande section

C'est parti pour une nouvelle année scolaire avec maîtresses Hélène et Aurélie ainsi que les deux ATSEM Cathy et Virginie.

De la toute petite à la grande section, chacun a pris ses repères avec sa maîtresse et son ATSEM, une journée riche en émotions.

## RESTAURATION SCOLAIRE



Depuis le 4 septembre 2023, le nouveau fournisseur pour la restauration scolaire est la société API. Elle propose une restauration qui défend le savoir-faire et la qualité des matières premières de notre région.

Chaque jour, les enfants mangent une assiette gourmande, saine et durable, portée par une cuisine de tradition, goûteuse et créative.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.



En fin de matinée, dès la fin des classes, les enfants de maternelle sont pris en charge par du personnel qualifié, qui les accompagne durant les trajets à pied, durant tout le repas et pendant l'animation. Le personnel communal qui veille au respect du règlement de la cantine en instaurant le permis de bonne conduite.

Cette année aussi les effectifs sont au complet:

- 26 enfants au 1<sup>er</sup> service
- 40 enfants au 2<sup>ème</sup> service

La cantine municipale se trouve à l'île aux enfants.

# RENTRÉE CRÈCHE



I  
L  
E

A  
U  
X

E  
N  
F  
A  
N  
T  
S



La crèche a accueilli 3 nouvelles personnes encadrantes : en juillet Cyrielle, auxiliaire de puériculture chez les crevettes, Alexandra auxiliaire de puériculture chez les gambas et Emma titulaire du CAP AEPE chez les crevettes dès la rentrée fin Août. La période estivale a permis la réalisation de quelques travaux ( installation d'un change debout soutenue par la CAF à hauteur de 80%).

Pour les grands, le service a été revisité avec l'installation de la piscine à balles en accès quasi libre et l'installation d'une partie motrice avec plan d'escalade. Nous profitons encore de l'extérieur avec le beau temps qui dure. Tous les enfants ont été contents de retrouver leurs copains et leurs nounous.

Les enfants sont retournés à la bibliothèque pour écouter Isabelle leur raconter une belle histoire et Yaël est revenu avec ses instruments pour le bonheur de tous. Nous préparons des journées à thème, telle une journée pyjamas. Nous préparons également quelques activités pour le téléthon de fin novembre et pour Noël qui va arriver à grands pas.

Informations et renseignements la directrice Mme Creton au: 03-26-56-46-35

## INFORMATIONS ASSOCIATIONS:

Samedi 28 octobre: HADAMEWEEN défilé costume et animations à 14h au club house  
Samedi 4 et Dimanche 5 novembre: Exposition ACMF modèles réduits ferroviaires  
Samedi 25 et Dimanche 26 novembre: Festival Lego. Entrée payante  
Vendredi 1<sup>er</sup> et Samedi 2 décembre: Téléthon  
Vendredi 22 décembre: Passage du père Noël en calèche

## LIBÉRATION DE MAGENTA



C'est mardi 29 août en fin de journée que s'est déroulé l'hommage aux soldats morts au combat, à l'occasion du 79<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la commune par les troupes alliées.

Laurent MADELINE accompagné de ses adjoints et des autorités militaires ont déposé une gerbe au monuments aux morts. Le Maire a rappelé dans son allocution les derniers moments avant la libération de la commune citant, entre autres, les principaux martyrs de ce conflit.

La cérémonie a été réhaussée par la présence des différents représentants des associations d'anciens combattants ainsi que d'une délégation de

sapeurs-pompiers et de la musique municipale. En cette fin d'après-midi, le temps était de la partie et le cortège s'est dispersé après le verre de l'amitié.

## NETTOYONS LA NATURE

Depuis 1997, les centres E.Leclerc mobilisent les français pour nettoyer la nature à l'occasion d'un week-end dédié, chaque fin septembre.

Année après année, la mobilisation s'est développée; aujourd'hui c'est même devenu l'une des plus importantes manifestations consacrées à la préservation de l'environnement.

La nature est notre bien commun le plus précieux. Il est donc de notre ressort à tous de la préserver et d'en prendre soin au quotidien.

Armés de gants, de pinces à déchets et de sacs-poubelles, les volontaires de la commune de Magenta, se sont glissés dans la peau d'une brigade de propreté, le temps d'une matinée.

Une douzaine de personnes, a pris part à l'opération de nettoyage autour de la commune et en bord de Marne. Un objectif en tête : montrer le bon exemple à tous.

L'opération «Nettoyons la Nature» s'est imposée comme l'événement le plus important en France en faveur de la protection de l'environnement.

Cette grande chaîne de mobilisation autour d'actions concrètes de ramassage des déchets en milieux naturels et urbains est pour chacun la possibilité d'agir localement en faveur de notre environnement.



**RAPPEL JARDIN COMMUNAUX:** Entretien et cultiver la totalité de la parcelle en toute saison, maintenir le jardin, ses abords et ses équipements en parfait état de propreté. L'emplacement (jardin et abri) occupé ne devra à aucun moment servir de dépôt à des matières dangereuses, inflammables, infectes ou autres pouvant tomber sous le coup de la législation sur les établissements dangereux ou insalubres.

Vendredi 3 novembre 2023 10h-12h et 15h-19h

Samedi 4 novembre 2023 10h-12h

UNE PETITE PART DE VOS  
COURSES VA SOUTENIR  
UNE FAMILLE. MERCI



Produits d'hygiène



Épicerie



Produits secs



Conserves

CCAS

Rendez-vous à la salle Gilbert CURINIER

BIBLIOTHÈQUE JP GAUYACQ

Les personnes souhaitant bénéficier d'un colis doivent impérativement apporter leur avis d'imposition avant le 30 octobre 2023 en Mairie.

## BROCANTE

La brocante de Magenta attire toujours autant de monde! Dimanche 8 octobre c'était encore le cas. Paradis des chineurs c'est une mine d'or pour les passionnés d'objets anciens. Phénomène de plus en plus répandu, les brocantes se multiplient un peu partout mais les vraies brocantes ne sont pas si nombreuses.

Celle de Magenta fait partie des incontournables. On y trouve de tout, des antiquités, des BD de collection, de vieilles reliques, des bibelots, des objets d'occasion ou quasi neuf... c'est tout une histoire qui ressort des placards pour s'exposer aux yeux de tous et faire resurgir quelques souvenirs. La poussière fait partie du décor et c'est même un atout de charme pour certaines personnes !



Dans le dédale des allées, on distingue aisément les passionnés qui s'attroupent souvent de très bonne heure autour des pièces de collection, tandis que les promeneurs se plaisent à flâner au milieu de la foule en se laissant surprendre par la bonne affaire d'une trouvaille inespérée.

Petits et grands fouillent du regard les étals.

A coup sûr, ils ne repartiront pas les mains vides et iront à leur tour remplir leurs placards qu'ils videront un peu plus tard. La boucle est bouclée, on achète, on revend, c'est le plaisir du brocanteur, un jour on se promène et le lendemain on déballe ses souvenirs sur le trottoir!



# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Le week-end du 16 et 17 septembre ont eu lieu les Journées européennes du patrimoine. Une occasion unique d'accéder à certains endroits ou monuments en temps normal fermés au public mais également découvrir ou redécouvrir les lieux emblématiques de notre commune. Cette année, la thématique retenue était: " le patrimoine durable ". L'occasion de découvrir l'histoire et l'architecture originale de l'église Sainte-Marie ou du musée de la SNCF et de sa locomotive.

## OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT :

La bibliothèque reste ouverte pendant les vacances de la Toussaint avec une fermeture du: 1<sup>er</sup> au 4 novembre inclus. Elle sera exceptionnellement ouverte le lundi 30 Octobre de 15h à 19h.

Heure du Conte à la Bibliothèque Jean-Pierre Gauyacq :

La bibliothèque Jean-Pierre Gauyacq organise avec son animatrice Isabelle une Heure du Conte régulière avec kamishibai, le mercredi à 14h00 et le samedi à 10h30.

Avec un Kamishibai, petit théâtre Japonais en bois, la bibliothécaire vous transporte dans l'univers des Contes et des histoires pour petits et grands. Les illustrations de l'histoire se dévoilent au fur et à mesure de la lecture et les enfants s'évadent dans un monde imaginaire, au son de la voix de la bibliothécaire. L'entrée est libre et l'inscription est recommandée.



Prochaines séances:

Mercredi 15 et Samedi 25 novembre  
Mercredi 13 et Samedi 16 décembre

Bibliothèque Jean-Pierre Gauyacq  
28, rue Anatole France  
51530 Magenta  
Tel : 03 26 32 50 08  
bibliotheque@ville-magenta.fr  
magenta-pom.c3rb.org

### HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi de 15h30 à 18h30  
Mercredi de 9h30 à 12h et de 15h à 19h00  
Vendredi de 15h30 à 18h30  
Samedi de 9h30 à 12h00

# Téléthon

**MAGENTA**

**2023**

**ENTREE : 1 €**

**ADAME**

**L'ILE AUX ENFANTS**

**Trompes de chasse**

**Vente de crêpes**

**1er et 2  
Décembre**

**DANSE ATTITUDE**

**Tournoi de foot**

**Club House et Complexe Sportif**

**Vendredi : 18H00/24H00 et Samedi : 9H00/12H00 - 14H00/17H00**

**Restauration**

**Vente d'enveloppes**

**Vente de miel**

**Animations diverses à l'initiative des associations**

# Bulletin d'Alerte VIGIPIRATE Vendredi 13 octobre 2023

## OBJET : EVOLUTION DU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET ATTAQUE A CARACTERE TERRORISTE A ARRAS

La dégradation brutale de la situation au Proche-Orient laisse craindre une forme de polarisation pouvant engendrer des conséquences sur le territoire national, notamment de possibles troubles à l'ordre public et actions ciblées contre certaines communautés, leurs bâtiments et représentations symboliques. Cette situation s'est concrétisée lors de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13/10/2023.

## 1 Contexte général

### Une menace qui s'inscrit dans une période de forte exposition

L'accueil de la coupe du monde de rugby du 08 septembre au 28 octobre 2023, crée d'importants rassemblements, et offre une résonance médiatique particulière.

Les événements qui se déroulent au Proche-Orient s'ajoutent à une situation géopolitique internationale déjà fortement dégradée.

Une attaque au couteau à caractère terroriste a eu lieu le 13 octobre 2023 dans un lycée à Arras faisant un mort et deux blessés.

## 2 Mesures de protection

Dans ce contexte, la Première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire et demande à s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection actuellement déjà actives.

En outre,

la mesure suivante est activée :

- FRONTIERE (FRT-21-01) : renforcer la coordination des services assurant la mission de garde-frontières.

les mesures suivantes sont étendues aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- BATIMENT (BAT-12-01) : restreindre voire interdire les activités aux abords des installations/bâtiments désignés ;
- BATIMENT (BAT-12-03) : renforcer la surveillance aux abords des installations des bâtiments désignés.

les mesures suivantes sont renforcées :

- BATIMENT (BAT-21-01) : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants ;
- RASSEMBLEMENT (RSB-12-01) : renforcer la surveillance et le contrôle.

## 3 Niveau de vigilance



## 4 Restez vigilant, formé et informé

### RESTEZ VIGILANT

- [Guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics.](#)

### LES BONS REFLEXES

- [Les affiches de sensibilisation | SGDSN](#)
- [logogrammes-vigipirate.pdf](#)

### RESTEZ INFORME

- Sur X : [Beauvau alerte, gouvernement.fr, Interieur\\_gouv](#)
- A l'étranger : [service Ariane](#)

FAIRE FACE ENSEMBLE

PREVENIR C'EST PROTEGER. EN CAS DE SITUATION SUSPECTE, PREVEZ LE 17.

# Travaux en cours



Dans le cadre des économies d'énergie, 25 lampes en sodium de 250 W ont été remplacées par des lampes à led de 60 W sur l'avenue Thévenet. En 2025, la totalité des 340 points d'éclairage public seront équipés en led.



Les travaux de restauration de l'Espace Culturel se poursuivent de façon satisfaisante. Malgré un léger retard, la fin du chantier interviendra avant fin novembre.



L'éclairage des courts du complexe (2 courts de tennis et 2 courts multi-sports) a été rééquipé de 50 lampes à led, divisant par 4 la consommation.

# Travaux en cours



Réfection de la couche de roulement  
rue Aristide Briand



Fin des travaux rue Jacques Pernet



Travaux en cours de sécurisation du  
passage piéton



De nouvelles cavures (24) ont été  
posées au fond du cimetière



Aménagement de la salle 4 en salle de classe  
au GSAF. L'école est équipée de nouveaux  
tableaux numériques.



Accès Funéraire



**CHARLES DE COURSON**  
DÉPUTÉ  
CENTRISTE  
DE LA MARNE

## "Le salaire des contribuables n'a pas augmenté de 7,1%!"

Vous qui êtes un des spécialistes des finances publiques depuis trente ans à l'Assemblée nationale, la hausse de la taxe foncière sur le bâti est l'œuvre de qui ? Emmanuel Macron ou les maires, qui s'en rejettent la responsabilité ?

L'assiette a augmenté de 7,1 % en application d'une règle automatique d'indexation, avec un décalage, sur les prix à la consommation. Avant 2018, le Parlement votait cette augmentation chaque année... L'an passé, j'avais déposé un amendement pour limiter cette hausse à 3,5 %, soit le plafond de la hausse des loyers pour 2023. C'était cohérent et logique car la base de la taxe foncière est la valeur locative du bien. Je me suis fait assassiner par les autres députés et sénateurs : « Tu n'y penses pas. Les collectivités territoriales ont des besoins et nous avons les élections sénatoriales en septembre (ce sont les élus locaux qui désignent les sénateurs)... »

La dotation globale de fonctionnement (DGF), versée au bloc communal par l'État, n'augmente pas assez pour que communes et intercommunalités financent leurs services ?

Lors de la présidence de François Hollande (2012-2017), la DGF a baissé de 30 %, les collègues socialistes l'oublient... Depuis, le montant de la DGF se maintient, mais en euros courant seulement ! Pour 2024, elle va augmenter de 220 millions d'euros, mais cela ne va représenter qu'une hausse de 0,7 ou 0,8 % par rapport à 2023, alors que l'inflation a été de 5 % en 2022 et sera du même niveau en 2023 !

Au final, c'est une perte de pouvoir d'achat pour les communes et les intercommunalités. Il ne leur reste que la taxe foncière sur le bâti pour ajuster leurs ressources...

De ce fait, baisser leur taux pour rendre moindre ou nulle l'augmentation finale de la taxe foncière n'était pas possible pour les communes ? Elles pouvaient le faire, c'est le cas de 1 à 2 % des communes mais plus de 8 sur 10 ont décidé de ne pas se priver de 7 % de cette ressource financière : « C'est toujours cela de pris, même si le besoin ne s'en faisait pas sentir, et puis ce n'est pas nous qui augmentons ! » La situation va se poser à nouveau en 2024, le ministre des comptes publics, Thomas Cazenave, a déjà annoncé que la revalorisation de la valeur locative sera de l'ordre d'au moins 5 %... Or, qui paye la taxe foncière ? Les contribuables dont le salaire n'a pas été augmenté de 7,1 % cette année et risque de ne pas l'être de 5 % l'an prochain ! On aggrave donc les charges sur eux. Ce n'est pas raisonnable...

Le problème vient de la suppression de la taxe d'habitation, une énorme erreur. Il fallait la réformer pour en faire un impôt en fonction des revenus et non de la valeur locative du logement. En zone rurale, jusqu'à 85 % des foyers sont propriétaires, donc payaient la taxe d'habitation en plus du foncier. Mais dans certaines communes, c'est plus de la moitié, voir les trois-quarts, des foyers qui sont locataires. Avec la suppression de la taxe d'habitation, ils ne payent ni taxe d'habitation, ni foncier. Le lien entre le citoyen contribuable et le citoyen électeur n'existe plus. Les collectivités ont donc tendance à augmenter les taux, une partie importante des électeurs ne sentant pas la différence... Néanmoins, la hausse de la taxe foncière se répercute à moyen terme sur les locataires car les propriétaires finissent par tenir compte de cette augmentation de leurs charges sur le montant du loyer qu'ils appliquent...

## LE CAS GÉNÉRAL DE STATIONNEMENT ABUSIF

Qu'il s'agisse de places de parking gratuites ou payantes et même si le véhicule est correctement garé, laisser son véhicule sur la voie publique sur une même place de stationnement n'est pas autorisé plus de 7 jours consécutifs. Au-delà de cette durée, le stationnement est considéré comme abusif.

Il faut être vigilant car dans certaines villes, cette durée maximale de stationnement autorisée peut être réduite par arrêté municipal. Le terme de « voitures ventouses » ou « véhicules ventouses » concerne les véhicules laissés sur un même emplacement pendant plus de 7 jours. Les « épaves » laissées à l'abandon sur la voirie par le propriétaire du véhicule constituent également des cas de stationnements abusifs.

C'est l'article R417-12 du code de la route qui définit le stationnement abusif :

« Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. »

Pour avoir laissé en continu pendant 7 jours son véhicule sur une même place de parking, le conducteur sera sanctionné d'une contravention de deuxième classe, il est passible des sanctions suivantes :

- Une amende forfaitaire de 35€
- Une amende majorée de 75€ en cas de non-paiement dans les délais impartis
- L'immobilisation, enlèvement et mise en fourrière du véhicule
- Pas de retrait de points